

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

15 JANVIER 2026 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 20 janvier 2026 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2025 – Presbytère de Gavray : Mise en vente du bâtiment ; Analyse des estimations ; Détermination du prix de vente – Service assainissement : Travaux de raccordement rue du Moulin à Tan ; Avance de fonds dans l'attente du versement de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie – Service assainissement : Avance de trésorerie du budget général vers le budget assainissement – Lotissement des Chardonnerets : Rétrocession à la commune de la voirie et des réseaux assainissement, pluvial, éclairage et eau potable – Gestion du personnel : Modification du temps de travail d'un poste – Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2026

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, HOUSTIN Michaël, DE PAËPE Philippe, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, EUDES Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, MABIRE Caroline, PAYSANT-DAMOUR Agnès, SABINE PACARY Roselyne et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : Mme TROCHUT Marie-Christine (procuration à M. LECOMTE Sébastien) et M. BIDOT Jacky.

Etait absente : Mme BERNARD Virginie.

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. MAUSSION Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

D20260101. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 DECEMBRE 2025

(Mme JACQUET absente n'a pas pris part au vote)

Arrivée de Monsieur HEURTAUX à 20 H 03.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu municipal du 2 décembre 2025.

M. HEURTAUX demande que le compte-rendu du Conseil précise l'heure d'arrivée quand un conseiller est en retard.

Monsieur le Maire indique que l'heure d'arrivée pourra être précisée.

Affichée le 26 janvier 2026 et Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 27 janvier 2026.

D20260102. VENTE DU PRESBYTERE DE GAVRAY

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

Monsieur le Maire rappelle que les précédents presbytères des communes de Sourdeval-les-Bois et Mesnil-Hue ont été vendus.

L'été dernier, le presbytère de Gavray s'étant libéré, Monsieur le Maire avait demandé à réfléchir sur l'usage de ce bâtiment en plein cœur de bourg qui ne prend pas de valeur sans locataire.

Arrivée de Madame JACQUET à 20 H 12.

Monsieur le Maire présente plusieurs scénarios envisageables pour le presbytère :

- Mise en vente ;
- Location non pas sous forme d'appartements car il est impossible de rajouter des logements au sein du zonage du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), mais sous forme de location de chambres ;
- Création d'un local pour les associations.

Monsieur le Maire rappelle que l'on cherche à travailler sur la vacance du logement dans la commune, la commune se doit donc d'être exemplaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- Propose la mise en vente du Presbytère au prix net vendeur de 160 000 € compte tenu des estimations formulées par les professionnels ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la mise en vente aux 3 professionnels de la commune : les agences immobilières DELAMARCHE et FOLLIOU, ainsi que l'office notarial.

Affichée le 26 janvier 2026 et Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 27 janvier 2026.

D20260103. SERVICE ASSAINISSEMENT – TRAVAUX DE RACCORDEMENT RUE DU MOULIN A TAN – PAIEMENT DE FACTURES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1, selon lequel l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il peut être nécessaire d'exécuter des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget du service assainissement 2026 ;

Considérant que le montant des crédits ouverts de la section d'investissement, hors remboursement de la dette en capital, sur l'exercice 2025 était de 156 638 € et que le quart de cette somme représente un montant de 39 159.50 € ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget assainissement de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget assainissement 2026 conformément aux éléments suivants :
 - o Section d'investissement en dépenses
 - Compte 4581261 – Opérations pour compte de tiers : 30 662 €
 - o Section d'investissement en recettes (participations Agence de l'Eau Seine Normandie)
 - Compte 4582261 – Opérations pour compte de tiers : 30 662 €
- Inscrire lesdites dépenses au BP Assainissement 2026 lors de son adoption.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget assainissement de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget assainissement 2026 conformément aux éléments présentés ;
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire lesdites dépenses au BP Assainissement 2026 lors de son adoption.

Affichée le 26 janvier 2026 et Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 27 janvier 2026.

D20260104. SERVICE ASSAINISSEMENT – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET GENERAL VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser de procéder à une avance de trésorerie à hauteur de 30 000 € du budget principal vers le budget assainissement pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise de procéder à une avance de trésorerie à hauteur de 30 000 € du budget principal vers le budget assainissement pour l'année 2026.

Affichée le 26 janvier 2026 et Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 27 janvier 2026.

D20260105. LOTISSEMENT DES CHARDONNERETS – RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX ASSAINISSEMENT, PLUVIAL, ECLAIRAGE ET EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Syndicale Libre « Résidence Saint-André » sollicite la rétrocession à la commune de Gavray-sur-Sienne, de la parcelle cadastrée AC105, dénommée rue des Chardonnerets, qui concerne les maisons du lotissement. Cette rétrocession concerne la voirie et les réseaux (eau potable, assainissement, pluvial et éclairage) et nécessitera des investissements et entretiens par la suite qui seront inscrits dans les plannings des équipes des services techniques.

Un accord concernant cette rétrocession avait été acté en Conseil Municipal en 2019, sous réserve de confirmation de la conformité des aménagements rétrocedés.

Monsieur le Maire précise que des réunions se sont tenues entre l'Association Syndicale Libre « Résidence Saint-André » et la commune de Gavray-sur-Sienne afin d'étudier la conformité des installations.

Monsieur le Maire mentionne que l'intégration des équipements résulte d'un acte notarié de classement et d'un transfert de propriété après délibération du Conseil Municipal autorisant le maire à accomplir les démarches nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que les attestations de conformité et les plans de recollement des différents réseaux (en version papier et numérique) devront être fournies avant la signature de l'acte notarié de classement et de transfert de propriété.

Monsieur le Maire précise que la rétrocession se fera à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Autoriser la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle AC105 correspondant à la voirie et aux réseaux (eau potable, assainissement, pluvial et éclairage) de la rue des Chardonnerets via un acte notarié.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

- Inscrire la voirie « Rue des Chardonnerets » dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété de la commune.
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à M. LETELLIER Joseph son 1er adjoint, pour signer tous les documents afférents à la rétrocession, dont l'acte notarié qui sera passé à l'office notarial de Gavray-sur-Sienne.
- Autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de cette rue dans le tableau de la voirie communale.
- Autoriser Monsieur le Maire à porter au budget 2026 les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle AC105 correspondant à la voirie et aux réseaux (eau potable, assainissement, pluvial et éclairage) de la rue des Chardonnerets via un acte notarié.
- Autorise l'inscription de la voirie « Rue des Chardonnerets » dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété de la commune.
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à M. LETELLIER Joseph son 1er adjoint, pour signer tous les documents afférents à la rétrocession, dont l'acte notarié qui sera passé à l'office notarial de Gavray-sur-Sienne.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de cette rue dans le tableau de la voirie communale.
- Autorise Monsieur le Maire à porter au budget 2026 les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs au dossier.

Affichée le 26 janvier 2026 et Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 27 janvier 2026.

D20260106. GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un agent de la collectivité a souhaité diminuer son temps de travail à savoir passer de 17h40 hebdomadaires à 11h40. La diminution étant supérieure à 10 %, le comité social territorial du centre de gestion doit être consulté.

Il est ainsi proposé au Conseil :

- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 17h40 hebdomadaire.
- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 11h40 hebdomadaire à compter du 1^{er} février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 17h40 hebdomadaire.
- Autorise la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 11h40 hebdomadaire à compter du 1^{er} février 2026.

Affichée le 26 janvier 2026 et Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 27 janvier 2026.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Travaux d'aménagement du bourg et des halles**

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

Monsieur le Maire évoque que le déroulement des travaux. Des réponses sont apportées aux commerçants par la commune en fonction des problématiques identifiées. Monsieur le Maire indique qu'il a été rappelé que la place de Tilleuls est réservée à la clientèle des commerces. Des rappels seront réalisés auprès des récidivistes. Monsieur le Maire indique que l'union des commerçants a lancé un jeu concours et que la mairie réfléchit à une campagne publicitaire incitative pour augmenter la fréquentation du bourg pendant et après les travaux. Les Conseillers Municipaux sont favorables à cette initiative. Monsieur le Maire précise que des devis ont été demandés.

Monsieur le Maire évoque qu'une décision doit être prise concernant le coloris des potelets et des crosses des candélabres. Monsieur le Maire indique que le maître d'œuvre propose de choisir du corten (rouille nuancée aléatoire). Le choix de cette couleur est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'une demande a été formulée pour que la réfection du trottoir soit englobée jusqu'à l'impasse cour Varon. Il est également précisé que le SDEau50 va profiter de cette période pour commencer la restauration des canalisations qui se poursuivra lors des travaux sur les quais.

- **Elections municipales**

Monsieur le Maire rappelle les dates des 15 et 22 mars prochain pour la tenue des bureaux de vote. Tous les Conseillers Municipaux indiquent être disponibles. Les plannings seront préparés en conséquence des observations de chacun.

- **Assemblée Générales de associations**

Les membres du Conseil Municipal sont invités aux assemblées générales suivantes :

- L'union des commerçants le 28 janvier 2026 à 20 H 00 ;
- Sienne en fête le 7 février 2026 à 20 H 00.

- **Personnel**

Monsieur le Maire informe de l'arrivée de 2 nouveaux agents aux services techniques. M. VASTEL s'inquiète de l'absence de pompiers volontaires dans les derniers recrutements. Monsieur le Maire répond que cet engagement est bien pris en compte mais qu'il doit être mis en perspective des compétences nécessaires pour travailler aux services techniques. Pour information, lors du dernier recrutement, 31 candidatures ont été reçues et aucune ne mentionnait cet engagement. De plus, l'offre de poste a été adressée au SDIS de la Manche qui est restée sans réponse.

Il est évoqué la possibilité d'engager des actions de sensibilisation avec les pompiers et anciens pompiers de la commune pour susciter des vocations, et le cas échéant, des formations.

Mme DEFOY rappelle qu'il est possible de s'inscrire sur l'application « Sauv Life » pour être appelé afin de donner les premiers secours. Elle précise qu'il est également possible d'intégrer la réserve du SDIS.

- **Contrat de Pôle de Services (CPS)**

Monsieur le Maire évoque que la signature du CPS s'est déroulée la semaine dernière avec le Président du Conseil Départemental qui a félicité la ville de Gavray-sur-Sienne pour ses projets exemplaires et qualitatifs.

- **Départ de Monsieur le Sous-Préfet**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Julien MINICONI, Sous-Préfet de la Manche, quittera prochainement ses fonctions. Il précise également que l'intérim est assuré par Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

- **Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire évoque qu'il a reçu une sollicitation du centre de loisirs de Hambye pour mettre à disposition un local pour les adolescents sur la commune. Une proposition sera faite dans le bâtiment de l'ancien dojo.

QUESTIONS DIVERSES

M. HOUSTIN fait un retour sur sa participation à l'Assemblée Générale des donneurs de sang.

Mme LAMY évoque la tenue de la dernière commission finances et des premiers travaux pour construire le budget 2026. Elle précise que la prochaine commission se tiendra le 16 février et que le vote du budget se déroulera le 3 mars en présence de M. LEBEURRIER.

Mme JACQUET demande si les membres du Conseil Municipal sont intéressés par la visite d'un centre de tri. L'intérêt étant confirmé, elle propose de revenir vers eux pour leur proposer une date.

Mme EUDES questionne sur le financement des accompagnateurs de bus car l'absence d'un agent a généré dernièrement l'impossibilité de transporter des enfants de moins de 6 ans. Monsieur le Maire précise que c'est une gestion communautaire. En cas d'absence, l'agent est normalement remplacé.

Mme LEBARGY interroge sur l'organisation du repas des anciens à venir. Mme SABINE-PACARY précise que 413 invitations ont été envoyées et que 120 participants sont inscrits à ce jour. Elle rappelle que la clôture des inscriptions est à la fin de semaine. Il est rappelé que ce repas se tiendra le 8 février 2026. Un tour de table est réalisé et 10 volontaires se manifestent pour participer au service. Le menu reste à finaliser.

Prochain conseil municipal : Mardi 3 mars 2026 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 44.

Cette séance de conseil municipal en date du 20 janvier 2026 contient six délibérations numérotées D20260101 à D20260106.

Le Maire

